

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

- **LA CONFERENCE DES DIRECTEURS ET DOYENS DE STAPS (C3D)**,  
ayant son siège à la Faculté des Sciences du Sport de Nancy, 30 rue du jardin botanique, CS30156, 54603  
VILLIERS LES NANCY

représentée par son Président en exercice, le Professeur Aurélien PICHON

d'une part,

et,

- **LA FEDERATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)**,  
ayant son siège au 15 passage des Mauxins, 75019 PARIS  
représentée par son Président en exercice, Monsieur Michel EDIAR  
et la Direction Technique Nationale  
représentée par la Directrice Technique Nationale en exercice, Madame Marie-Violaine PALCAU

d'autre part,

s'associent, dans une démarche de collaboration ayant pour objet la mise en œuvre d'actions communes dans le domaine de la formation.

Les deux parties chercheront, ensemble, à faire émerger des partenariats entre les composantes STAPS et la FFCO pour favoriser :

- les passerelles entre les formations dispensées par les composantes STAPS et celles proposées par la FFCO ;
- des échanges sur les travaux de recherches dans les domaines des activités d'orientation. Ces travaux et recherches seront principalement menés, pour la partie fédérale, en collaboration avec les cadres de la FFCO.



## ▪ Article 1

La FFCO et la C3D s'engagent à travailler sur différentes passerelles entre les diplômes proposés par la FFCO et les diplômes des filières STAPS qui intègrent des polyvalences et spécialité de course d'orientation (ci-après CO).

## ▪ Article 2

La C3D encourage la signature de déclinaisons locales à cette présente convention entre la FFCO et les structures STAPS partenaires. Chaque convention locale précisera les conditions de mise en œuvre de ce partenariat, qui devra respecter les pré-requis et contenus de formation FFCO des diplômes concernés en s'adaptant à l'organisation interne de l'enseignement de la CO de la structure STAPS, et si besoin, des directives complémentaires de la Direction Technique Nationale de la FFCO.

## ▪ Article 3

La C3D invite les structures STAPS partenaires à accueillir et faire participer des membres de la FFCO aux différents groupes de réflexion locaux ayant pour objet l'étude des contenus et volumes horaires des formations visées à l'article 1. Les composantes STAPS précisent, au travers des conventions locales qu'elles signeront avec la FFCO, le rôle des représentants de la FFCO en leur sein (participation aux jurys, au groupe de réflexion sur les formations, au conseil de perfectionnement...)

## ▪ Article 4

La C3D et la FFCO conviennent de mettre en place une Commission Mixte Nationale composée de quatre membres (2 cadres FFCO et 2 représentants du groupe référent) chargée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la présente convention, et de ses déclinaisons locales. Cette commission mixte se réunira notamment pour la validation des conventions locales établies avec les différentes structures STAPS. Cette commission mixte aura également pour objet l'observation du dispositif au niveau national, afin d'appréhender l'adéquation entre l'offre et la demande de formation et d'établir un recensement national des formations concernées par cette convention et d'identifier les spécialistes dont la désignation et les modalités d'intervention auront été précisées par les déclinaisons locales.

## ▪ Article 5

La C3D invite les structures STAPS partenaires, à accueillir et à favoriser la participation des membres de la FFCO aux différentes commissions locales ayant pour objet la validation des acquis de l'expérience ou la validation des acquis professionnels pour les personnes titulaires de diplômes fédéraux et/ou de diplômes professionnels souhaitant intégrer les cursus universitaires visés par l'article 1.

Lors de ces commissions de VA et Validation des Acquis de l'Expérience, la C3D incite les structures STAPS partenaires à favoriser l'étude attentive des diplômes fédéraux et/ou des diplômes professionnels obtenus par les étudiants. Les titulaires de diplômes relevant de la FFCO pourront ainsi, selon les cas :

- Être allégés de tout ou partie des enseignements ;
- Être dispensés de tout ou partie des examens. Les modalités d'allègement ou de dispense feront l'objet d'un article de la convention locale signée avec la structure STAPS.

## ▪ Article 6

En complémentarité avec les recommandations la note de service du 30 avril 2014 conjointement signée par la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le directeur général de l'enseignement scolaire et le directeur des sports, la C3D encourage les structures STAPS partenaires à favoriser l'entrée en formation, l'aménagement du cursus de formation universitaire, les possibilités de report des situations d'examen, pour les licenciés de la FFCO dument inscrits sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau vers l'acquisition de diplômes universitaires.

## ▪ Article 7

Sous réserve de respect des dispositions prévues aux articles 1, 2 et 3, la FFCO s'engage à favoriser la délivrance du diplôme fédéral « animateur » (BF1) aux étudiants licenciés à la FFCO et diplômés :

- du DEUG STAPS ;
  - de la licence STAPS parcours « entraînement sportif » ;
  - de la licence STAPS parcours « activités physiques adaptées » ;
  - de la licence STAPS parcours « management » ; (sous condition d'obtention du DEUG)
  - de la licence STAPS parcours « éducation et motricité » ;
- des structures STAPS signataires d'une déclinaison locale à la présente convention.

Sous réserve d'une organisation locale, précisée dans les conventions, et notamment la présence d'un enseignant STAPS habilité (titulaire du diplôme), la FFCO s'engage à favoriser la délivrance du diplôme de « traceur régional » après validation terminale sous forme du traçage d'une épreuve régionale fédérale.

L'annexe précise les objectifs, compétences, durée, contenus, modalités de certifications et rubans pédagogiques des diplômes fédéraux d'Animateur et Traceur.

## ▪ Article 8

La FFCO s'engage à favoriser l'intégration des stagiaires étudiants dans l'ensemble des structures qui la concerne (clubs affiliés, structures déconcentrées...).

## ▪ Article 9

La C3D et la FFCO peuvent collaborer en matière d'aide à la performance, de réflexion didactique et pédagogique, de recherche scientifique.

## ▪ Article 10

La C3D et la FFCO s'accordent à promouvoir une action de formation continue pour les enseignants de l'activité CO en STAPS. Cette formation prendra la forme d'une rencontre annuelle ou bisannuelle entre les enseignants de CO en STAPS et des cadres de la FFCO.

## ▪ Article 11

La présente convention nationale se déclinera localement par une convention locale co-signée par la FFCO et le Président de l'Université et/ou du directeur de la structure STAPS.

## ▪ Article 12

La présente convention est renouvelable par accord écrit en début de chaque olympiade.

## ▪ Article 13

Par lettre recommandée précisant les motifs de dénonciation, la présente convention peut être dénoncée à n'importe quel moment par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Paris, le 20 mars 2020 en 2 exemplaires

Pr Aurélien PICHON  
Président de la C3D STAPS



Michel EDIAR  
Président de la FFCO



## Annexe : organisation des formations, compétences et Rubans pédagogiques

FORMATION D'ANIMATEUR	
<b>Pré requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier d'une année de pratique de l'activité</li> <li>- Maîtriser les principales commandes du logiciel OCAD dans l'élaboration de parcours</li> </ul>
<b>Objectifs Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être capable de maîtriser l'activité</li> <li>- Être capable de préparer un projet d'animation</li> <li>- Être capable d'encadrer l'activité avec différents publics</li> <li>- Être capable d'assurer une pratique sécurisée</li> </ul>
<b>Champs d'intervention</b>	Initiation, Animation, accueil, promotion, loisir
<b>Durée</b>	30h
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maîtriser de l'activité</b> : (pratique personnelle) approche des fondamentaux techniques - conception et analyse d'un déplacement – mise en situation pratique correspondant au niveau jaune</li> <li>- <b>Préparer un projet d'animation</b> : adaptation du traçage au public (connaissance des niveaux vert à Orange) - approche des logiciels cartographie et organisation de course dans le cadre d'une aide à l'animation</li> <li>- <b>Encadrer l'activité</b> : approche pédagogique de l'activité tout public (séance et cycle d'animation)</li> <li>- <b>Connaissance générale de l'activité</b> et de la structuration de la FFCO (différentes disciplines, épreuves, principaux projets fédéraux)</li> <li>- <b>Connaissances et démarches réglementaires</b> en matière de comportements et d'accès aux sites de pratique, Connaissances réglementaires en matière d'encadrement de l'activité</li> <li>- <b>Prévenir et enrayer</b> les phénomènes de violence et les discriminations dans le sport</li> </ul>
<b>Certification</b>	<p><b>Lors de la formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aspects pédagogiques</b> : préparation et animation d'une séance d'apprentissage</li> <li>- <b>Maîtrise de l'activité</b> : Suivi d'itinéraire du niveau jaune - Pose de balises : Être capable de poser 4 balises sur un parcours en boucle de 2000m en 35'</li> </ul>
<b>Allègement</b>	Les titulaires du diplôme de traceur régional sont dispensés de l'épreuve de maîtrise de l'activité
<b>Absence à l'une des sessions de formation</b>	Le stagiaire sera rattaché à une deuxième session d'une formation ultérieure en fonction du nombre de place disponibles
<b>Echec aux épreuves de certification</b>	<p><b>Manque d'aisance dans l'épreuve d'animation</b> : à l'issue des deux sessions, le diplôme n'est pas attribué. Le stagiaire sera revu ultérieurement en situation pédagogique par les formateurs (dans son club, ou lors d'un autre stage de formation).</p> <p><b>Echec aux épreuves de maîtrise de l'activité</b> : à l'issue des deux sessions, le diplôme n'est pas attribué. Le stagiaire revient uniquement sur ces épreuves lors d'un autre stage de formation (possibilité d'aller dans une autre ligue).</p>
<b>Condition d'exercice</b>	Aucune limite de validité

### REFERENTIEL DE COMPETENCES - ANIMATEUR

#### 1 - DOMAINE DE COMPETENCES TECHNIQUES

<b>Compétence 1 :</b>  <b>Être capable de maîtriser l'activité CO</b>	<p>1.1 – <u>EC* de s'approprier les fondamentaux techniques de l'activité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1.1 - EC de lire une carte d'orientation</li> <li>1.1.2 - EC de concevoir un itinéraire en course d'orientation</li> <li>1.1.3 - EC de se déplacer efficacement en tout terrain</li> <li>1.1.4 - EC de réaliser la relation carte-terrain en situation de course</li> <li>1.1.5 - EC d'adapter la course et les techniques d'orientation à la nature du terrain et aux conditions de pratique</li> <li>1.1.6 - EC d'analyser un déplacement en course d'orientation.</li> </ul>
---	--

<p><b>Compétences 2 :</b></p> <p><b>Être capable de préparer un projet d'animation en CO</b></p>	<p>1.2 - <u>EC de concevoir un cycle d'animation en course d'orientation :</u></p> <p>1.2.1 - EC d'identifier les différents niveaux de traçage</p> <p>1.2.2 - EC de tracer des parcours adaptés aux niveaux de pratiquants à l'aide de différents outils</p> <p>1.2.3 - EC de s'informer sur le cadre réglementaire et les contraintes environnementales</p> <p>1.2.4 - EC de préparer le matériel nécessaire à l'encadrement de l'activité</p> <p>1.2.5 - EC de poser des balises identifiant les parcours</p> <p>1.2.6 - EC de réaliser des supports de communication</p> <p>1.2.7 - EC de présenter la discipline et ses différentes spécialités et épreuves</p> <p>1.3 - <u>EC d'utiliser les fonctions basiques des logiciels de cartographie et d'organisation de course d'orientation :</u></p> <p>1.3.1 - EC de préparer des cartes d'exercices pour ses séances d'animation</p> <p>1.3.2 - EC de préparer une animation en utilisant la gestion électronique de course</p>
--	--

## 2 - DOMAINE DE COMPETENCES D'ENCADREMENT

<p><b>Compétences 3 :</b></p> <p><b>Être capable d'organiser, d'encadrer et d'animer l'activité CO en toute sécurité</b></p>	<p>2.1 - <u>EC de conduire une séance de course d'orientation :</u></p> <p>2.1.1 - EC de proposer une séance de découverte de l'activité</p> <p>2.1.2 - EC de proposer différents exercices adaptés au public, en lien avec les fondamentaux de l'activité</p> <p>2.1.3 - EC d'adapter les cycles d'animation au public</p> <p>2.2 - <u>EC de proposer une zone sécurisée :</u></p> <p>2.2.1 - EC de proposer des parcours sécurisés sur cet espace</p> <p>2.2.2 - EC de fixer les limites de sécurité pour les pratiquants sur le lieu de pratique</p> <p>2.2.3 - EC de respecter les obligations réglementaires liées à l'encadrement en course d'orientation</p> <p>2.3 - <u>EC de prévenir et prendre en compte les phénomènes d'incivilités et de discrimination dans la pratique sportive :</u></p> <p>2.3.1 - EC de définir une incivilité dans le sport</p> <p>2.3.2 - EC de définir les conséquences juridiques et les responsabilités des éducateurs</p> <p>2.3.3 - EC d'animer éventuellement un débat sur ces thèmes</p>
--	--

\* EC = Etre capable

			Contenus de formation	Temps indicatifs
<b>SESSION 1 (15h)</b>	<b>Journée 1 (8h)</b>	<b>½ journée 1 (3h00)</b>	<i>Présentation des stagiaires</i>	30 min
			<i>Présentation des exigences et du contenu de la formation</i>	30 min
			<i>Valeurs éducatives de la CO</i>	30 min
			<i>Fondamentaux de l'apprentissage en C.O</i>	35 min
			<i>Apprentissage de la CO auprès des jeunes</i>	50 min
			<i>Règles indispensables à l'acte éducatif et pédagogique</i>	20 min
	<b>½ journée 2 (5h00)</b>	<i>Apprentissage chez le débutant</i>	15 min	
		<i>Prévention et lutte contre les violences et les discriminations dans le sport</i>	45 min	
		<i>Construction d'une séance « type »</i>	<b>3h00</b>	
		<i>Séance pratique « Fondamentaux techniques » (Déplacements compris)</i>	45 min	
		<i>Retour séance pratique : Les fondamentaux techniques</i>	30 min	
		<i>Les éléments constitutifs du circuit</i>	45 min	
		<i>Formation du coureur et méthode fédérale</i>	45 min	

	<b>Journée 2 (7h)</b>	<b>½ journée 3 (4h00)</b>	Mise en œuvre du traçage dans l'apprentissage	45 min
			Travaux pratiques : Présentation et manipulation OCAD	1h45
			Présentation des épreuves de certification Présentation du memento « Séance pédagogique et banque d'exercices » Présentation du référentiel de certification de l'épreuve pédagogique Répartition des thèmes de séance par stagiaires	45 min
		<b>½ journée 4 (3h00)</b>	Epreuves d'évaluation de maîtrise de l'activité	2h30
			Bilan de la session 1	30 min

			Contenus de formation	Temps indicatifs	
<b>SESSION 2 (15h)</b>	<b>Journée 1 (8h)</b>	<b>½ journée 1 (3h00)</b>	Travail personnel : Préparation d'une séance d'apprentissage	3h00	
			<b>½ journée 2 (5h00)</b>	Déplacement sur site de pratique	30 min
		Préparation de la séance d'apprentissage sur le terrain		1h00	
		Epreuve de mise en situation pédagogique (1)		2h00	
		<b>Journée 2 (7h)</b>	<b>½ journée 3 (4h30)</b>	Présentation « CO à la carte » Règlementation Présentation/échanges sur le kit Sportident	1h30
	<b>½ journée 4 (2h30)</b>			Déplacement sur site de pratique	30 min
				Préparation de la séance d'apprentissage sur le terrain	1h00
	<b>½ journée 4 (2h30)</b>		Epreuve de mise en situation pédagogique (2)	3h00	
			Epreuve de mise en situation pédagogique (3)	2h00	
			Bilan global de la session de formation – Certification finale	30 min	

### FORMATION DE TRACEUR REGIONAL (TR)

<b>Pré requis</b>	- Justifier au minimum deux années de pratique en course d'orientation.
<b>Objectifs / Compétences</b>	- Être capable de mettre en place des parcours destinés à la CO pédestre (PEDESTRE, RAID, PRECISION) au niveau régional et départemental - Être capable de concevoir des parcours destinés à tous les formats de course (Longue, Moyenne, Sprint, Relais simple) en adéquation avec le niveau des pratiquants - Être capable de mettre en place des parcours en terrain inconnu - Être capable de maîtriser les logiciels d'aide au traçage
<b>Champs d'intervention</b>	Conception de parcours d'orientation pour les compétitions régionales et départementales
<b>Durée</b>	30 h

<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des fondamentaux du traçage</li> <li>- Connaissances réglementaires (Règlement des compétitions et cahier des charges des compétitions nationales) en matière de traçage</li> <li>- Règles en matière de protection de l'environnement</li> <li>- La représentation cartographique (ISOM - ISSOM)</li> <li>- Conception et mise en place de parcours adaptés</li> <li>- Utilisation des outils informatiques</li> <li>- Mise en situation pratique</li> </ul>
<b>Certification</b>	<p><b>Lors du stage de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Épreuve 1</b> : Prébalisage : être capable de poser 5 pré-balisages sur un parcours de 2500m en 60' sur un terrain dédié à la compétition</li> <li>- <b>Épreuve 2</b> : Conception théorique de 3 parcours respectivement de niveau Vert – Jaune et Violet/Noir (cadre réglementaire) respectant les éléments de sécurité et les contraintes environnementales</li> </ul> <p><b>Hors du stage de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Epreuve 3</b> : Traçage et mise en place des parcours d'une épreuve régionale ou départementale au CN (hors sprint) suivie et évaluée par un contrôleur des circuits (hors structure organisatrice et non licencié dans le même club que le stagiaire) en relation avec le formateur</li> </ul>
<b>Attribution du diplôme</b>	Par la FFCO sur proposition de la Commission formation régionale
<b>Conditions d'exercice</b>	Si le traceur ne réalise aucune action de traçage en compétition régionale ou départementale ou ne participe pas à un séminaire régional annuel des TR en 4 ans, celui-ci se retrouve en position de stagiaire. Les ligues sont chargées d'assurer ce suivi. A noter qu'un séminaire régional annuel des TR peut être couplé avec les CCR, voire également avec les DAR

## REFERENTIEL DE COMPETENCES – TRACEUR REGIONAL

### 1 - DOMAINE DE COMPETENCES DE CONCEPTION DE PARCOURS D'ORIENTATION

<b>Compétence 1 :</b>  <b>Être capable de maîtriser la conception des parcours d'orientation</b>	<p>1.1 – <u>EC* de respecter la réglementation fédérale pour concevoir et préparer des parcours d'orientation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1.1 - EC de maîtriser le cadre réglementaire (spécificités des disciplines pédestres, philosophie des différents formats de course, règlement des compétitions)</li> <li>1.1.2 – EC de maîtriser les contraintes environnementales</li> <li>1.1.3 – EC de respecter le cadre réglementaire dans l'élaboration des parcours</li> </ul> <p>1.2 – <u>EC de maîtriser le traçage des parcours d'orientation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.2.1 - EC d'identifier les différents niveaux de traçage au regard de la méthode fédérale</li> <li>1.2.2 – EC d'appliquer les règles fondamentales du traçage</li> <li>1.2.3 – EC de tracer des parcours de CO adaptés au niveau et à l'âge des pratiquants</li> <li>1.2.4 – EC de tracer les parcours d'une compétition de niveau régional</li> <li>1.1.3 - EC d'utiliser l'outil informatique d'élaboration de parcours</li> </ul>
--	---

### 2 - DOMAINE DE COMPETENCES DE MISE EN PLACE DE PARCOURS D'ORIENTATION

<b>Compétences 2 :</b>  <b>Être capable de mettre en place efficacement des parcours d'orientation</b>	<p>2.1 - <u>EC de maîtriser la mise en place des parcours sur le terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2.1.1 - EC de préparer le matériel nécessaire (prébalisages, ...)</li> <li>2.1.2 – EC d'adapter ses parcours théoriques à la réalité du terrain</li> <li>2.1.3 - EC de poser des balises efficacement et sans erreur en terrain inconnu</li> <li>2.1.4 – EC de mettre en place une compétition de niveau régional</li> </ul> <p>2.2 - <u>EC d'identifier et prendre en compte les éléments de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2.2.1 - EC de proposer des parcours sécurisés sur cet espace</li> <li>2.2.2 – EC de fixer les limites de sécurité pour les pratiquants sur le lieu de pratique</li> </ul>
--	---

			Contenus de formation	Temps indicatifs
<b>SESSION 1</b> (15h)	<b>Journée 1</b> (8h)	<b>½ journée 1</b> (3h00)	Présentation des stagiaires Présentation des exigences et du contenu de la formation	30 min
			Connaissances fondamentales de la CO	30 min
			Règles et principes fondamentaux du traçage	2h00
		<b>½ journée 2</b> (5h00)	Epreuve de certification « Prébalisage » (Présentation, épreuve, correction et déplacements compris)	3h30
			Les différents niveaux de traçage – Méthode Fédérale	30 min
			Terminologie spécifique liée au traçage	30 min
	<b>Journée 2</b> (7h)	<b>½ journée 3</b> (3h30)	Apprentissage de la procédure d'élaboration et d'impression des circuits sur le logiciel « OCAD »	1h30
			Travaux pratiques : Traçage de parcours Niveau Vert et Jaune	2h00
		<b>½ journée 4</b> (3h30)	Travaux pratiques : Traçage de parcours Niveau Vert et Jaune (suite)	2h00
			Procédure de traçage d'une compétition – Tâches et échancier du traceur	1h00
			Bilan de la Session 1	30 min

			Contenus de formation	Temps indicatifs
<b>SESSION 2</b> (15h)	<b>Journée 1</b> (8h00)	<b>½ journée 1</b> (3h00)	Les différents formats de course pédestre	2h00
			Travaux pratiques : Traçage de parcours Sprint et Relais	1h00
		<b>½ journée 2</b> (5h00)	Travaux pratiques : Traçage de parcours Sprint et Relais (suite)	2h30
			Présentation des stagiaires et échanges – Traçage de parcours Sprint et Relais	2h30
	<b>Journée 2</b> (7h00)	<b>½ journée 3</b> (4h00)	Epreuve de certification « Traçage de parcours » (Niveau Vert, Jaune et Noir)	4h00
			<b>½ journée 4</b> (3h00)	Présentation des stagiaires et échanges – Traçage de parcours Sprint et Relais (suite)
		Présentation des circuits de couleur		1h00
		Présentation des spécificités de traçage pour les raids et O'Précision		30 min
		Présentation du déroulement de l'épreuve de Certification finale – Bilan de la formation		30 min